



Modification acte de vente en vefa

Par **charp**, le **31/05/2011** à **13:51**

Bonjour,rnrnrn j'ai signé un acte de vente en VEFA en janvier 2011 chez le notaire pour une livraison en juin 2012 d' un appartement avec chauffage électrique.rnrn J'ai versé un acompte de 8 000 € et payé les frais de notaire mais à ce jour je n'ai encore débloqué aucun fonds pour le promoteur.rnrn Le promoteur a modifié le chauffage électrique en chauffage au gaz et je me retrouve avec une chaudière dans ma cuisine ouverte.rnrn il me demande de resigner les plantes et le description de l'appartement pour accord.rnrn Je ne veux pas de chauffage à gaz.rnrn Puis-je dénoncer cette vente suite à cette modification imposée par le promoteur qui ne correspond pas à ce que j'ai initialement signé ?rnrn Comment procéder ? et vais-je récupérer les 8 000 euros versés ?rnrnMerci de votre réponse et conseilsrnrnCordialementrnrn C Harpentier